

## Les échanges agroalimentaires de 1992 à 2002

Gérard Thomas\*

---

La longue phase d'expansion des exportations agroalimentaires qui a débuté au milieu des années 1960 avec la mise en place de la PAC s'interrompt pendant la décennie 1990. La rupture est double, affectant la position de la France aussi bien sur les pays tiers que sur l'UE. Concomitante des réformes de la PAC et de la libéralisation progressive des échanges mondiaux, elle n'en est pas pour autant la simple conséquence. L'érosion des parts de marché de la France résulte d'une concurrence renforcée, provenant d'autres États membres (Allemagne, Espagne) comme de pays extra-communautaires, exportateurs traditionnels (Australie, Brésil) ou nouveaux (Russie, Ukraine, Thaïlande). Jusqu'en 2000, la stagnation des positions françaises a pu être masquée par l'essor des ventes de vins (notamment au Japon) et surtout leur très forte valorisation. Depuis cette date, le repli des exportations de vins tranquilles d'appellation, notamment sur le marché britannique, a mis en lumière la fragilisation de l'excédent extérieur agroalimentaire. Après avoir culminé en 1997 à plus de 10 milliards d'euros, la balance commerciale agroalimentaire enregistre un recul régulier, confirmé en 2003 et 2004. Hors boissons, l'excédent a été divisé par plus de deux entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000.

Les perspectives de la France sur les marchés mondiaux apparaissent fragilisées en raison de son positionnement sur des produits pour lesquels le prix reste ou devient le critère de compétitivité, qu'il s'agisse de produits peu transformés tels que les céréales, le sucre, les viandes de volailles ou de produits plus élaborés tels que les vins. À l'inverse, la progression des produits agroalimentaires de seconde transformation (hors boissons alcoolisées), notamment les gains depuis 1992 sur le marché communautaire, consolide les positions de la France.

---

\* Gérard Thomas appartient à la division Agriculture de l'Insee. Courriel : [gerard.thomas@insee.fr](mailto:gerard.thomas@insee.fr).  
Je remercie les trois rapporteurs anonymes pour leurs remarques sur une précédente version de cette étude.

**D**ans différents pays développés (États-Unis, Pays-Bas, Canada, Espagne, Australie) le secteur agricole et agroalimentaire demeure stratégique, notamment au regard de sa contribution aux équilibres macroéconomiques (Pib, emploi, balance des paiements). En France, l'excédent agro-alimentaire est, depuis trente ans, un élément important de stabilisation de la balance globale. Cette fonction, longtemps résumée sous le vocable de *pétrole vert*, réapparaît aujourd'hui de manière plus nette alors que la balance commerciale renoue avec les déficits. Dans plusieurs filières agro-alimentaires majeures (céréales, viandes, produits laitiers, vins) la demande extérieure est également une composante décisive des équilibres sectoriels et donc du revenu des agriculteurs.

Après avoir atteint 10 milliards d'euros en 1997, le solde agro-alimentaire de la France connaît depuis une tendance au recul, confirmée en 2004 (8 milliards d'euros). Au-delà des aspects conjoncturels, ce recul pose la question de la pérennité de la dynamique agro-exportatrice engagée il y a plus de 30 ans. Cette interrogation se trouve renforcée aussi bien par les réformes successives de la PAC depuis 1992 que par la mise en œuvre de l'accord agricole de l'Uruguay Round (AAUR) signé en 1994. En effet l'un des objectifs des réformes de la PAC est l'amélioration de la compétitivité des produits agroalimentaires européens sur le marché de l'UE comme sur les marchés mondiaux (Bureau D. et Bureau J.-C., 1999). De leur côté, les accords de Marrakech, en amorçant un début de libéralisation des échanges internationaux, modifient sensiblement les conditions de la compétitivité des produits français sur ces différents marchés (Jacquet *et al.*, 1999).

Cet article se propose donc de dresser un bilan du commerce extérieur agro-alimentaire (cf. encadré 1) de la France depuis 1990, d'en dégager les tendances et ruptures sous-jacentes, et de les analyser dans le cadre des transformations de la PAC et de la libéralisation des échanges internationaux (cf. encadré 2).

Pour cela, nous reviendrons dans une première partie sur les ressorts de la phase d'expansion agro-exportatrice qui a culminé au début de la décennie 1990. Identifier ces caractéristiques est en effet un préalable indispensable pour appréhender les évolutions ultérieures. Nous soulignerons combien la PAC a orienté la spécialisation agro-alimentaire de la France, en consolidant ses avantages comparatifs sur un nombre réduit de produits bruts et peu transformés.

Puis, la mise en évidence de l'affaiblissement progressif des performances des échanges extérieurs agro-alimentaires au cours de la période 1990 - 2002 sera suivie de son analyse à partir d'une étude de parts de marché. Dans cette approche, nous nous emploierons à séparer ce qui relève de la *position initiale* de la France (est-ce que ses points forts coïncidaient avec les secteurs en expansion ou bien se situaient plutôt sur des produits en déclin ?), de ce qui relève de sa *capacité de compétition* (est-ce qu'elle a amélioré sa compétitivité en gagnant des parts de marché et comment ont évolué ses parts de marché sur chaque produit ?) et de sa *capacité d'adaptation* (a-t-elle gagné en compétitivité sur les marchés porteurs ?). Cette approche sera menée en distinguant les pays tiers non communautaires et les pays de l'UE à partir d'un modèle de décomposition de la part de marché globale (Holcblat et Tavernier, 1989 ; Benaroya, 1997).

## **Les échanges agroalimentaires de la France au début des années 1990 : des avantages comparatifs centrés sur les produits bruts et peu transformés**

**A** la fin des années 1980, les échanges agro-alimentaires de la France révèlent une spécialisation très marquée. Les avantages comparatifs (Monceau, 1995) se concentrent en effet sur deux groupes de produits (cf. tableau 1). Le premier, formé de produits de masse, peu différenciés et à faible valeur ajoutée, représente 55 % des exportations : produits végétaux bruts (céréales grains, oléagineux), produits peu transformés (farines, malts, sucre, viandes, produits laitiers industriels), animaux vivants. Le second groupe, 25 % du total, est constitué par des produits transformés à plus forte valeur ajoutée : vins tranquilles de qualité, champagnes, alcools (cognacs), eaux minérales et fromages d'appellation. L'avantage comparatif de ces produits repose essentiellement sur une différenciation fondée sur l'identification et la reconnaissance du terroir (Appellation d'Origine Contrôlée, Indication Géographique Protégée). Cette spécialisation se traduit par une forte concentration des exportations puisque sur les 200 produits que comporte le secteur agro-alimentaire (1), huit (2) suffisent à assurer la moitié des expor-

1. Au niveau de la nomenclature douanière à 4 positions.

2. Blé, maïs, sucre, bovins vivants, viandes bovines, fromages, vins, alcools.

Tableau 1  
Échanges agroalimentaires de la France en 1990 (1)

En millions d'euros courants

	Exportations		Importations		Solde
Produits végétaux, bruts et de première transformation (2)	9 600	36 %	3 700	19 %	5 900
Boissons (3) et fromages d'appellation	6 500	24 %	1 400	6 %	5 100
Animaux vivants et viandes	3 500	13 %	3 400	17 %	100
Produits laitiers hors fromages d'appellation	1 900	7 %	700	3 %	1 200
Fruits, légumes, cafés, thés, fleurs	1 800	7 %	4 400	23 %	- 2 600
Produits de seconde transformation (4)	2 700	10 %	4 400	23 %	- 1 700
Produits de la pêche	700	3 %	1 700	9 %	- 1 000
<b>Total</b>	<b>26 700</b>	<b>100 %</b>	<b>19 700</b>	<b>100 %</b>	<b>7 000</b>

1. Moyenne 1989-1990-1991.

2. Céréales grains, oléagineux, pois fourrager, sucre raffiné, farines, malts, huiles, sous-produits des IAA.

3. Vins tranquilles, vins effervescents, spiritueux, bières, alcools, eaux minérales.

4. Produits de la boulangerie-pâtisserie, préparations de fruits, préparations de légumes transformés, produits chocolatés, confiserie, préparations alimentaires dont les préparations de viandes et de poissons, tabacs manufacturés.

Lecture : en 1990, les produits végétaux, bruts et de première transformation, représentaient 36 % des exportations et 19 % des importations agroalimentaires. Avec près de 6 milliards d'euros ils constituaient le premier solde positif de la balance agroalimentaire, devant les vins et fromages d'appellation.

Source : Comext (Eurostat).

#### Encadré 1

### SOURCES – CONCEPTS – DÉFINITIONS

Cet article utilise des données issues principalement de deux sources : FaoStat, base statistique de la FAO et Comext, base communautaire des statistiques douanières des États membres de l'UE. Comext recense les échanges extérieurs de chaque État membre de l'UE et exclut par définition les flux internationaux qui ne concernent pas au moins l'un des États de l'UE. Palliant partiellement cette lacune, FaoStat permet d'analyser les évolutions des échanges mondiaux et la place de chaque intervenant sur longue période (1961-2003). Toutefois elle ne ventile pas les flux par destination géographique et ne sépare les flux intra-communautaires des flux sur pays tiers que pour l'UE en tant qu'entité. Enfin la nomenclature spécifique des produits agro-alimentaires utilisée par la FAO n'établit pas directement de correspondance avec la nomenclature internationale douanière utilisée par Eurostat.

Dans Comext les produits sont identifiés en référence à la nomenclature combinée douanière à 8 chiffres, dont les niveaux agrégés sur 2, 4 ou 6 chiffres sont les positions retenues par le Système harmonisé de codification des marchandises. Dans le cadre de cette nomenclature douanière, sont considérés comme produits agro-alimentaires les produits relevant des chapitres 01 à 24. Sont donc exclus de cette définition, quelques produits agroalimentaires : certaines plantes textiles (coton, lin, chanvre), des produits de l'amidonnerie (dextrines), la quasi-totalité des produits de la sylviculture ou certains produits dérivés de l'industrie laitière (caséines). La nomenclature douanière a une double finalité, statistique et tarifaire. De ce fait elle n'établit pas une classification distinguant produits agricoles et produits transformés, dont la définition n'est par ailleurs nulle part fixée : ainsi la Commission européenne considère les viandes, les produits laitiers, les produits de la minoterie, le sucre comme des produits bruts et ne retient comme produits transformés que les boissons alcoolisées, les préparations alimentaires des chapitres 18, 19 et 21, les jus de fruits et

les tabacs manufacturés. En adoptant cette définition, les exportations françaises sont composées pour les deux tiers de produits bruts, assurant 85 % de l'excédent agroalimentaire sur l'UE.

L'UE a été traitée à périmètre constant, correspondant aux États membres de l'UE en 1990 (ie avant l'adhésion de l'Autriche, la Suède et la Finlande en 1995).

*Part de marché* : il s'agit dans cette étude de la part de marché extérieur ou part de marché à l'exportation. Elle s'obtient en rapportant les exportations de la France vers une zone (UE ou pays tiers non communautaires) aux exportations mondiales vers cette zone.

*Valeurs unitaires et flux en volumes* : la base Comext recense les flux d'importation et d'exportation exprimés en valeur et en quantités (mais non en volumes). La valeur des exportations est exprimée en écus jusqu'en 1998 puis en euros. Les réformes de la PAC en 1992 et 1999 ont fortement réduit les prix institutionnels des productions soutenues (céréales, oléagineux, élevage bovin) et ont entraîné mécaniquement une diminution des flux extérieurs en valeur, indépendante de l'évolution des quantités. Afin de neutraliser ces effets prix, des flux en volume au prix de l'année 1989 (moyenne des années 1988-1989-1990) ont été calculés à partir des valeurs unitaires pour chaque produit au niveau de la nomenclature à 4 chiffres (soit 208 produits). L'objectif étant de mesurer en volume le partage du marché communautaire entre la France, le bloc des onze autres États membres et le reste du monde (pays extra-communautaires), les flux en volume ont été reconstitués pour les exportations de la France, de l'UE-11 et du reste du monde vers chacun des 11 autres pays de l'UE. Les exportations du reste du monde vers chaque pays de l'UE ont été identifiées aux importations de chaque État membre en provenance des pays tiers.

### POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) ET ACCORDS INTERNATIONAUX : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS 1992-2003

Les objectifs généraux de la Politique agricole commune (PAC) furent arrêtés dès 1957 par le traité de Rome : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable pour la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Pour les atteindre quatre principes furent retenus : la réalisation d'un marché commun agricole, la régulation publique des marchés de chaque produit, la préférence communautaire et la solidarité financière entre États membres. Ils se traduisirent par des instruments définis dans le cadre des organisations communes de marché (OCM) mises en place entre 1962 et 1967. Jusqu'en 1992 la PAC fut essentiellement une politique des marchés et des prix, visant à garantir l'application des prix de soutien fixés par le conseil européen lors des « marathons » agricoles à des niveaux supérieurs aux prix mondiaux.

De cette manière, la PAC contribua à la croissance de la production agricole européenne et à l'amélioration de l'autosuffisance de l'UE, du moins pour les produits agricoles tempérés car l'UE restait cependant globalement importatrice nette de produits agro-alimentaires (- 8 milliards d'euros en 1990). Au cours des années 1980 s'accumula une série d'éléments qui justifia une réorientation de la PAC :

- la montée d'excédents de production, essentiellement dans les secteurs du lait, des céréales et de la viande bovine ;
- le coût budgétaire croissant de la PAC, dont le montant sextuple de 1975 à 1988, hausse générée par la gestion publique des excédents dans les secteurs précédents ;
- le maintien de disparités de revenus entre exploitations agricoles, selon les régions et les systèmes de production ;
- la faible durabilité environnementale de la PAC et les nouvelles demandes sociétales dans le domaine de l'environnement ;
- les tensions croissantes entre l'UE et certains pays tiers (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande). Ces derniers critiquent de plus en plus le système communautaire des restitutions : compensant la différence entre le prix européen et le prix mondial plus bas, il favorise l'écoulement des surplus européens sur les marchés mondiaux et exerce une influence baissière sur les cours mondiaux.

Face aux excédents de production, un changement important de l'OCM du lait et des produits laitiers fut décidée en 1984 avec la mise en place des quotas laitiers, qui déterminent par exploitation des droits à produire. Le contingentement absolu de la production laitière est rapidement efficace puisque celle-ci diminue de 10 % entre 1984 et 1990. De plus, en France, les quotas laitiers accompagnèrent un rééquilibrage de la transformation du lait en faveur des fromages et de produits à plus forte valeur ajoutée au détriment des produits industriels (beurre, poudres de lait).

En dépit de cette efficacité, la régulation de l'offre par la stricte maîtrise de la production ne sera pas l'axe central des réformes qui se sont succédées dans les années 1990 : réformes de 1992, 1999 (Agenda 2000) et 2003 (Accord de Luxembourg). Celles-ci reposent en effet sur une « logique essentiellement de marché » (Desquilbet, Gohin et Guyomard, 1999), qui doit, par la baisse des prix de soutien et la réduction de l'intervention publique, redonner au libre jeu du marché le rôle principal dans l'ajustement de l'offre à la demande. Elle vise à accroître la compétitivité-prix des produits agricoles et agro-alimentaires européens aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés mondiaux. Elle s'inscrit dans une perspective de croissance des échanges mondiaux.

Plus concrètement, la réforme de 1992 décide d'une baisse du prix d'intervention, de 35 % dans le secteur céréalier, de 15 % pour la viande bovine et de 5 % pour le beurre. Elle rend l'intervention publique (achat des excédents) plus sélective et moins automatique. Des aides directes à l'hectare pour les cultures et par tête de bétail sont versées aux exploitants agricoles et compensent intégralement les baisses de prix d'intervention des céréales et de la viande bovine. La réforme de 1992 introduit également des mesures de contrôle de l'offre dans le domaine des grandes cultures et de l'élevage bovin : jachère obligatoire (15 % en 1993), dont les petits producteurs (moins de 92 tonnes) sont exonérés, plafonnement des surfaces oléagineuses (5,128 millions d'hectares), plafonnement du nombre de bovins par hectare de surface fourragère (2 unités de gros bétail, UGB, à compter de 1996).

Ces mesures illustrent le basculement progressif d'une politique de soutien des prix et d'organisation des marchés, source de distorsions sur les échanges, à une politique d'aide directe au revenu, conforme aux prescriptions de la théorie économique du bien-être (Butault, 2004).

Les réformes de 1999 et 2003 confirment ces orientations en les amplifiant : baisses supplémentaires du prix d'intervention de 15 % pour les céréales et de 20 % pour la viande bovine à partir de 1999, de 25 % pour le beurre (entre 2004 et 2007) et 15 % pour la poudre de lait écrémée à partir de 2005, suppression de l'intervention publique pour la viande bovine et réduction pour les produits laitiers. Contrairement à 1992, ces baisses de prix ne sont que partiellement compensées par une hausse des aides directes. La réforme de 2003 va plus loin que les réformes précédentes puisqu'elle instaure le principe du découplage des aides directes : le versement des aides devient indépendant des choix de production de l'agriculteur et des quantités produites mais devient soumis au respect de normes agro-environnementales (l'éco-conditionnalité). Le compromis de Luxembourg laisse néanmoins aux États membres la possibilité de maintenir couplée une partie des aides. Les aides découplées sont assises sur des références historiques et intégrées dans le droit à paiement unique (DPU) par



tations totales. *A contrario*, la part des produits de seconde transformation tout comme celle des productions végétales à forte valeur ajoutée (fruits, légumes, fleurs) reste très faible, avec 10 % des exportations. La physionomie des importations est pratiquement symétrique : moindre concentration et place centrale des produits de seconde transformation, des fruits, légumes et de certaines viandes (porc, bœuf). Au total, l'excédent agro-alimentaire de la France

repose sur une base très étroite puisque deux tiers du solde dépendent de sept produits (blé, maïs, sucre, bovins vivants, fromages, vins et cognacs). La France présente ainsi une spécialisation agro-alimentaire fort différente de celles de ses partenaires européens (cf. graphique I).

Elle est, en effet, le seul pays de l'UE dans lequel le total des produits végétaux de base et des boissons dépasse 50 % et dont les produits de seconde

#### Encadré 2 (suite)

hectare. Les aides directes (premier pilier de la PAC) seront réduites à partir de 2005 au profit du second pilier de la PAC, consacré au développement rural.

La nécessité des réformes de la PAC tout comme leur contenu sont inséparables des négociations agricoles internationales, notamment celles qui sont conduites dans le cadre du cycle de l'Uruguay Round (1986-1994) et du cycle de Doha, qui a débuté en 2001. Ces négociations internationales ont pesé sur les modalités de réforme de la PAC (Butault, 2004). Au-delà de ces conséquences directes, les négociations internationales, qui se concluent par l'accord agricole de l'Uruguay round (AAUR) signé en 1994 à Marrakech, et les réformes de la PAC partagent une orientation commune, celle de redonner au marché le rôle principal dans l'allocation des facteurs de production et de réduire les mesures distorsives sur les échanges. Les dispositions de l'AAUR s'appliquent à compter de 1995 pour six ans et concernent trois volets :

- le soutien interne, principalement accordé par le biais des prix garantis, doit baisser de 20 % sur 6 ans par rapport au niveau atteint en 1986-1988 ;
- le soutien à l'exportation : les volumes bénéficiant de subventions à l'exportation doivent être réduits de 21 % en 6 ans par rapport à la période 1986-1990 et la valeur du budget « restitutions » doit baisser de 36 %. Ces disciplines se traduisent par des engagements annuels détaillés par produit et notifiés à l'OMC (cf. tableau A) ;
- l'accès au marché communautaire : l'AAUR adopte le principe d'une ouverture progressive des marchés. Dans ce cadre l'UE s'engage à élargir l'accès préféren-

tiel au marché communautaire à hauteur de 5 % de sa consommation en 2001, sous la forme de quotas tarifaires, contingents sur lesquels les droits de douane sont réduits et au plus égaux à 32 % de l'équivalent tarifaire de base. Cette mesure se traduit par la création de quotas tarifaires supplémentaires pour le blé (300 000 tonnes), le maïs (500 000 tonnes), les viandes, les fromages, le beurre et la poudre de lait. L'UE s'engage aussi à convertir toutes les mesures non tarifaires de protection aux frontières en droits de douane fixes et à les réduire de 36 % en six ans par rapport à leur niveau de 1986-1988. Les prélèvements agricoles, taxe à l'importation égale à la différence entre le prix mondial et le prix communautaire, sont remplacés par des équivalents tarifaires fixes.

Les réformes de 1992, 2000 et 2003 ont permis de respecter sans problèmes majeurs les contraintes de l'AAUR. Un nouveau cycle de négociations commerciales a été lancé à Doha en 2001. La conférence ministérielle de Hong Kong, en décembre 2005, a acté la suppression des subventions aux exportations d'ici 2013. Un accord devrait être trouvé sur les deux autres volets de la négociation (accès au marché et soutien interne) durant l'année 2006. La réduction des soutiens internes distorsifs pour les échanges ne pose pas de problèmes à l'UE puisque les aides directes ont été découplées lors de la réforme de 2003. Le volet « accès au marché » reste par conséquent le principal sujet de litige dans la négociation agricole, qui n'a pu pour cette raison aboutir à Hong-Kong. Au centre du débat figure notamment le niveau de réduction de la préférence communautaire acceptable par l'UE.

Tableau A

#### Exportations européennes subventionnées : plafonds autorisés par l'AAUR

En milliers de tonnes

Campagnes	Blé et farine de blé	Céréales secondaires	Lait écrémé en poudre	Fromages	Beurre et huile de beurre	Sucre	Viande bovine	Viande porcine	Viande de volaille
1995/1996	20,408	13,690	335	427	488	1,556	1,137	542	435
1996/1997	19,213	13,121	323	405	470	1,499	1,074	522	405
1997/1998	18,021	12,552	310	384	452	1,443	1,011	503	375
1998/1999	16,825	11,982	298	363	435	1,386	948	483	345
1999/2000	15,630	11,412	285	342	417	1,330	885	463	316
2000/2001	14,438	10,843	273	321	399	1,274	822	444	286
2001/2002	14,438	10,843	273	321	399	1,274	822	444	286
2002/2003	14,438	10,843	273	321	399	1,274	822	444	286

Source : OMC.

transformation ne dépassent pas 10 % des exportations totales. Mais cette opposition fonde en même temps la complémentarité entre les secteurs agro-alimentaires des pays de l'UE. Ainsi, la France fournissait ses partenaires européens en produits de base, valorisés notamment dans les filières animales des pays du nord de l'UE (Allemagne, Pays-Bas, Belgique). En retour, elle s'approvisionnait dans ces pays en produits plus élaborés et en fruits et légumes auprès de ses partenaires du sud de l'Europe. La faiblesse de l'industrie agro-alimentaire nationale, longtemps peu concentrée et à capitaux principalement familiaux, explique partiellement cette division du travail dans l'espace européen, dont l'autre facteur explicatif réside dans la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC).

### La PAC a orienté la spécialisation agroalimentaire de la France

La politique agricole commune a profondément influé sur les échanges agro-alimentaires de la France. Elle a tout d'abord joué sur l'offre agricole par la mise en place de prix minimums garantis qui ont stimulé la croissance de la production dans les secteurs concernés. Ensuite, la protection du marché communautaire à l'aide de prélèvements variables, indispensables pour garantir un prix minimum supérieur au prix mondial, a favorisé l'écoulement préférentiel de la production française sur un marché largement déficitaire à l'origine, y compris dans le domaine des céréales (3). Les parts de marché de la France au sein de l'UE ont ainsi été multipliées par deux entre 1960 et 1975. L'amélioration de l'auto-

suffisance de l'UE, conjuguée à des distorsions monétaires de concurrence dans l'UE (4) et au caractère incomplet de la préférence communautaire (5), a toutefois interrompu cette progression au début des années 1970. Seule l'adhésion de nouveaux pays a permis aux exportations françaises de se développer sur l'UE. Le dynamisme de la demande communautaire est alors relayé par les pays tiers non communautaires, qui représentent jusqu'à 45 % des exportations en valeur de la France au début des années 1980. C'est en effet au cours des années 1970 que les échanges internationaux de produits de base ont connu leur phase d'expansion la plus importante du siècle : de 1970 à 1980 le commerce mondial du blé double, celui du maïs triple et celui des graines de soja quadruple en volume. Au niveau géographique, les exportations françaises sur pays tiers non communautaires se concentrent sur trois groupes de pays au milieu des années 1980 :

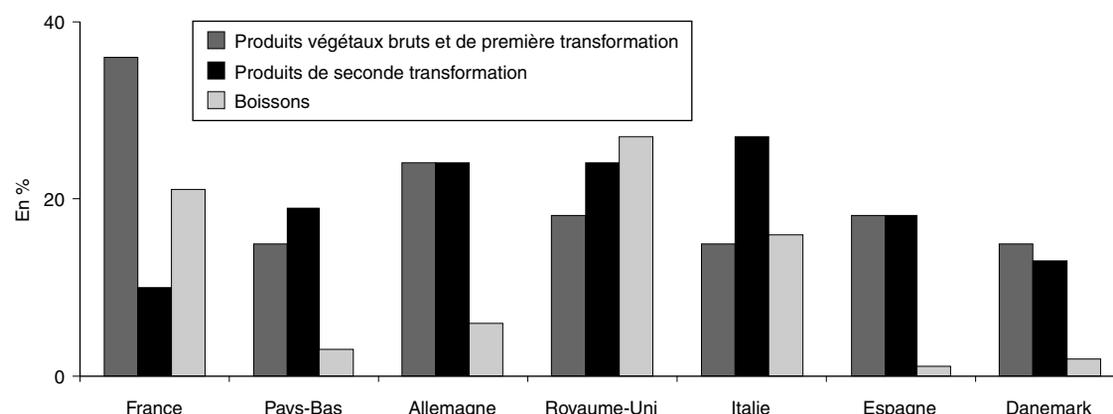
- les pays à économie centralisée : URSS, Chine (céréales, farines, malts) ;

3. En 1968, pour les 6 pays membres de l'UE, le taux de couverture des échanges céréaliers n'était que de 40 % (Rapport de la Cour des Comptes européenne n° 2/99, relatif à l'incidence de la réforme de la PAC sur le secteur des céréales, p. 5).

4. L'instauration des montants compensatoires monétaires (MCM) à partir de 1969, à la suite de la dévaluation du franc, a octroyé un avantage aux exportations des pays à monnaie forte (les pays du nord de l'UE) et inversement pénalisé les exportations des pays à monnaie faible (la France, entre autres), notamment dans le secteur des viandes (cf. Ries, 1978).

5. Les produits de substitution des céréales, matières premières riches en énergie (manioc, patates douces, sous-produits de l'industrie agro-alimentaire tels le corn gluten feed) et les oléoprotéagineux, riches en protéines (au premier rang desquels les graines et les tourteaux de soja) ont pu rentrer sur le marché communautaire en franchise de droits de douane, concurrençant ainsi les céréales communautaires dans les utilisations en alimentation animale.

Graphique I  
Structure des exportations agroalimentaires des pays de l'UE en 1990  
Part des différentes catégories de produits



Lecture : ce graphique illustre la différence de spécialisation agroalimentaire des pays de l'UE. La France s'oppose nettement aux autres pays de l'UE par le poids des boissons et des produits végétaux dans le total des exportations agroalimentaires.  
Source : Comext (Eurostat).

- les pays d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient (céréales, poudres de lait, viandes de volailles) ;
- les pays de l’OCDE : Suisse, États-Unis, Japon, Hong Kong, Singapour (pour les boissons alcoolisées).

Les exportations de produits de base prennent souvent la forme de contrats pluriannuels de fourniture à des centrales d’achat ayant le monopole des importations (URSS et Afrique du Nord). Au milieu des années 1980, les pays tiers non communautaires absorbaient ainsi les deux tiers des exportations françaises de blé et la quasi-totalité pour la farine. Ce développement des exportations n’a été possible que par le recours aux restitutions, subventions compensant la différence entre les prix européens et les prix sur le marché mondial.

Mais la PAC, loin d’assurer un soutien uniforme pour tous les produits, se caractérisa dès l’origine par une grande hétérogénéité des régimes de soutien, depuis les céréales bénéficiant d’une organisation complète des marchés, aux fruits et légumes, pour lesquels la régulation publique est restée très faible, en passant par les élevages granivores (volailles, porcs), bénéficiant essentiellement d’une protection douanière et de soutiens à l’exportation sur pays tiers.

Cette hétérogénéité s’est traduite par une hiérarchie des soutiens et des prix adoptés par la PAC qui a conforté les avantages comparatifs dont disposait la France en matière de structures d’exploitations comme en matière agro-

climatique. Ainsi, c’est principalement dans le domaine des grandes cultures que la croissance des surfaces et de la production a été la plus forte. Et c’est également pour les produits de grande culture que le taux de couverture des échanges a fortement progressé entre 1960 et 1990 alors qu’il diminuait pour les produits laitiers, les viandes et les produits de seconde transformation (cf. tableau 2).

## À partir de 1994 un affaiblissement progressif des performances extérieures des produits agroalimentaires

Après 30 ans de croissance quasi ininterrompue (6), les exportations agroalimentaires de la France marquent une première rupture en 1994 puis au début des années 2000 (cf. graphique II) : depuis cette date, leur niveau en volume est en effet resté inférieur à celui atteint en 1993. La France est d’ailleurs le seul pays de l’UE dont les exportations dans la première moitié des années 2000 n’ont toujours pas dépassé le niveau atteint en 1993. Dans plusieurs secteurs, la croissance des années 1980 s’inverse : les exportations de blé, de viandes bovines, de tournesol, de farines ou de beurre enregistrent en 2002 des baisses de 10 à 50 % en volume par rapport à leur niveau de 1992. Les exportations de viandes de volailles, de porcs, de colza, de vins connaissent un tel retournement mais plus tardivement, au début des années 2000.

Autre indice de cette rupture, l’évolution de la balance commerciale en euros constants (cf. graphique III) : à la quasi-stabilité de la première moitié des années 1990 succède une tendance au recul, très nette à partir de 2000, mais plus accentuée sur les pays de l’UE que sur les pays tiers non communautaires.

Toutefois, l’évolution des exportations ou de la balance commerciale ne suffit pas à qualifier la compétitivité d’un pays. La balance extérieure peut, en effet, se détériorer en raison du dynamisme de la demande intérieure et les exportations peuvent continuer à croître tout en évoluant à un rythme inférieur à celui des échanges mondiaux (Benaroya, 1997). Aussi, les gains ou les pertes de parts de marché sont

Tableau 2  
**Taux de couverture des échanges en volume : (exportations/importations)\*100**

	Taux de couverture	
	1960	1990
Céréales	430	3500
Oléagineux	10	400
Vins et boissons	70	370
Sucre	160	400
Animaux vivants	80	270
Produits laitiers	720	230
Fruits et légumes	40	70
Produits à base de céréales	160	140
Viandes	190	70
Huiles et corps gras	30	25
Conserves de fruits et légumes	60	50
Autres produits transformés	210	84
<b>Total produits agro-alimentaires</b>	<b>60</b>	<b>130</b>

Source : Trente ans d’échanges agroalimentaires français : 1961-1990 (Monceau, 1995)

6. De 1975 à 1977, le recul du volume des exportations s’explique par de moins bonnes récoltes, notamment liées aux conditions climatiques en 1976.

généralement considérés comme de meilleurs indicateurs de la compétitivité commerciale d'un pays. De ce point de vue, les parts de marché de la France atteignent un maximum au début des années 1990 avant de connaître une tendance baissière en valeur, plus accentuée en valeur sur le marché communautaire que sur les pays tiers (cf. tableau 3).

L'analyse de la part de marché globale n'est cependant pas immédiate principalement pour deux raisons :

- La part de marché d'un pays au niveau mondial est la résultante de deux éléments : les parts de marché de ce pays sur chacun des *marchés*

Tableau 3  
**Parts de marché de la France en valeur : évolutions de 1989 à 2001**

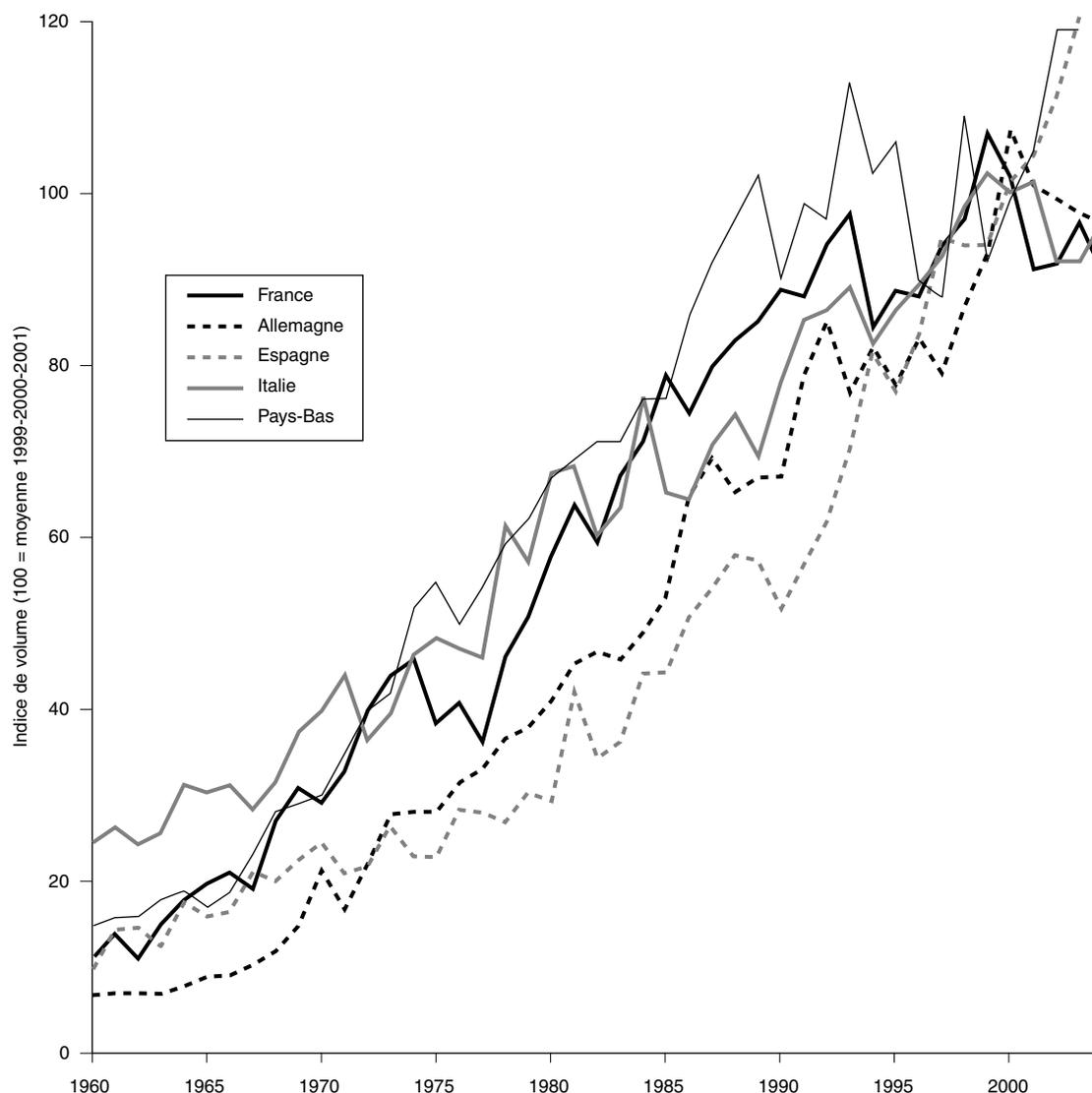
Moyennes triennales en %

Année (1)	Part de marché de la France sur l'UE	Part de marché de la France sur les pays tiers
'1989'	17,6	4,2
'1992'	17,2	4,2
'1995'	16,4	3,9
'1998'	15,7	4,0
'2001'	13,8	3,8

1. Moyennes triennales : '1989' = moyenne 1988-1989-1990. La part de marché de la France sur les pays tiers non communautaires est calculée à partir de la part de la France dans les exportations de l'UE-12 sur pays tiers et de la part de l'UE-12 dans les échanges mondiaux (hors UE).

Sources : Comext et FAO.

Graphique II  
**Exportations agroalimentaires en volume de la France**



Lecture : de 1978 à 1993, la croissance des exportations agroalimentaires en volume est très forte et plus élevée pour la France que pour les autres pays de l'UE. Après un premier décrochage en 1994, les exportations en volume de la France sont depuis le début des années 2000 en très net repli, contrastant avec le dynamisme des exportations de l'Espagne et des Pays-Bas.  
Source : FAO.

élémentaires (7) et le poids de chacun de ces marchés élémentaires dans le commerce mondial. En évolution la variation de la part de marché globale peut être décomposée en trois termes ; le premier, dénommé *effet d'entraînement ou de structure* (cf. encadré 3), fait référence à la structure initiale des exportations en début de période (la spécialisation du pays considéré). Le second, *effet de compétitivité* (cf. encadré 3), se réfère aux gains ou pertes de marchés élémentaires, à structure inchangée de la demande internationale. Le troisième croise les gains ou pertes de marchés élémentaires du pays et l'évolution de la composition de la demande internationale. Qualifié d'*effet d'adaptation* (cf. encadré 3), il permet de mesurer si le pays s'oriente ou non sur les secteurs porteurs de la demande.

- En second lieu, l'évolution des prix et des taux de change peut fausser l'analyse des parts de marché en valeur. Par exemple, la forte croissance du prix des vins dans les échanges communautaires contribue mécaniquement à renforcer la part de marché globale des pays détenant de fortes positions dans ce secteur. Une manière de neutraliser cet effet prix consiste à raisonner en volume, ce qui a été fait pour l'analyse de la part de la France dans les échanges intra-communautaires. Les flux en volume des échanges

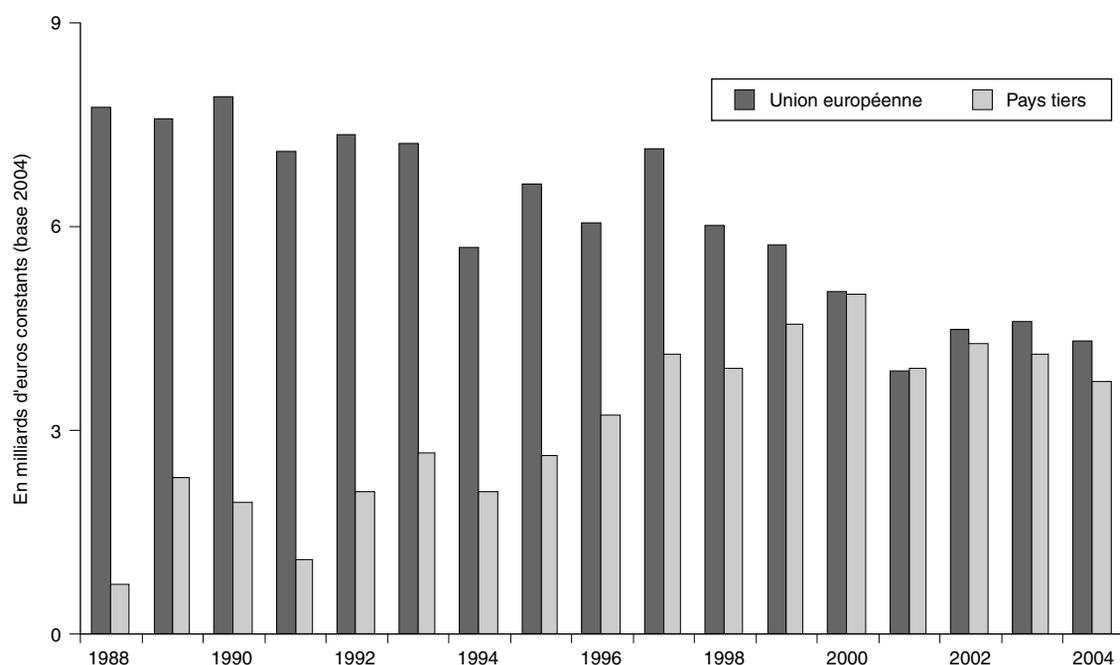
hors UE ne pouvant être calculés à partir de la base des statistiques douanières européennes, la décomposition de la part de la France hors UE a été menée à partir des flux en valeur.

## Pays tiers non communautaires : un essoufflement sur les marchés traditionnels

De 1975 à 1985, la France gagne des parts de marché sur les pays tiers non communautaires : sa contribution aux exportations en volume des pays de l'OCDE sur les pays tiers passe de 6 % en 1970 à 9 % en 1985 (Monceau, 1995). Les gains de parts de marché de la France enregistrés dans la décennie 1980 sur les pays tiers non communautaires s'annulent dans la première moitié des années 1990 (cf. tableau 3) et une tendance à la stagnation s'amorce, qui n'empêche pas la poursuite de la croissance en valeur des exportations. L'évolution défavorable de la part de marché de la France sur les pays tiers provient essentiellement de pertes de parts de marchés élémentaires (cf. tableau 4). Les fai-

7. Un marché élémentaire se définit comme la demande d'importations d'un pays ou d'une zone j pour un produit donné k.

Graphique III  
Balance commerciale en euros constants des échanges agroalimentaires de la France



Lecture : en euros constants, le solde des échanges de la France sur l'UE se stabilise avant de reculer à partir de 1998. Ce recul est compensé par la progression sur pays tiers jusqu'en 2000. Depuis la balance agroalimentaire se stabilise à hauteur de 8 milliards d'euros (euros 2004).

Source : Comext (Eurostat).

bles valeurs de l'effet de structure et de l'effet d'adaptation traduisent l'équilibre, au sein des exportations françaises, entre des produits dont le poids décline dans la demande internationale (les céréales et les produits bruts) et des produits plus dynamiques, dont le poids se renforce (les vins et les produits de seconde transformation).

### Un effet de compétitivité négatif

L'effet d'entraînement lié à la structure initiale des exportations françaises n'a permis de compenser que très partiellement un effet de compétitivité négatif. En effet les points forts des exportations françaises étaient à peu près également répartis entre les secteurs porteurs, *i.e.* ceux dont la demande internationale a été très dynamique au cours de la décennie 1990 (vins,

viandes de volailles, fromages) et des marchés dont le poids relatif s'est au contraire contracté au cours de cette période (céréales grains, sucre, farines, malts, viandes bovines, alcools distillés) (cf. tableau 5). Cet équilibre était toutefois fragile car c'est uniquement grâce à ses fortes positions initiales dans le commerce international des vins que la spécialisation de l'agriculture française n'apparaît pas comme pénalisante au début de la décennie 1990. En revanche, elle n'était que très peu engagée sur les marchés les plus porteurs : produits élaborés de la seconde transformation (préparations de viandes, produits de la biscuiterie-pâtisserie).

Durant les années 1990, la France enregistre des pertes de parts de marché qui affectent aussi bien des produits bruts peu porteurs (céréales, farines) que des produits fortement différenciés

#### Encadré 3

### UNE DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ EXTÉRIEURE

La part de marché extérieur d'un pays est souvent considérée comme un indicateur de compétitivité commerciale plus fiable que la balance commerciale (Holcblat et Tavernier, 1989 ; Benaroya, 1996 et 1997). Dans le court et moyen terme elle est influencée par la spécialisation géographique et sectorielle du pays considéré. En effet la part de marché globale d'un pays  $i$ ,  $\pi_i$ , n'est rien d'autre que la moyenne des parts de marché élémentaire  $\varepsilon_{ijk}$ , pondérée par le poids de chaque marché élémentaire  $\beta_{jk}$ , sachant qu'un marché élémentaire  $ijk$  est, pour un pays exportateur  $i$ , le croisement d'une destination  $j$  (pays ou zone) et d'un produit  $k$ .

$\varepsilon_{ijk}$ , part de marché élémentaire

$$= \frac{\text{Exportations du pays } i \text{ vers le pays } j \text{ pour le produit } k}{\text{Exportations totales vers le pays } j \text{ pour le produit } k}$$

$$\text{soit } \varepsilon_{ijk} = \frac{X_{ijk}}{\sum_i X_{ijk}}$$

$\beta_{jk}$ , poids du marché élémentaire  $jk$ , est défini comme la part de la demande du pays  $j$  pour le produit  $k$  dans le total de la demande internationale,

$$\text{soit } \beta_{jk} = \frac{X_{\bullet jk}}{X_{\bullet \bullet \bullet}}$$

La demande du pays  $j$  pour le produit  $k$  est calculée comme la somme des exportations du produit  $k$  vers le pays  $j$ .

$X_{ijk}$ , exportations du pays  $i$  vers le pays  $j$  pour le produit  $k$ ,

$X_{i\bullet\bullet}$ , exportations du pays  $i$  vers le pays  $j$ , égales à  $\sum_k X_{ijk}$

$X_{\bullet jk}$  exportations du produit  $k$  vers le pays  $j$  (mesure de la demande d'importations du pays  $j$  pour le produit  $k$ ), égales à  $\sum_i X_{ijk}$

$X_{i\bullet\bullet}$ , total des exportations du pays  $i$

$X_{\bullet \bullet \bullet}$ , demande internationale, évaluée par la somme des exportations des différents pays  $i$

$$\pi_i = \frac{X_{i\bullet\bullet}}{X_{\bullet \bullet \bullet}} = \sum_j \sum_k \frac{X_{ijk}}{X_{\bullet \bullet \bullet}} = \sum_j \sum_k \frac{X_{ijk}}{X_{\bullet jk}} \cdot \frac{X_{\bullet jk}}{X_{\bullet \bullet \bullet}} = \sum_j \sum_k \varepsilon_{ijk} \cdot \beta_{jk}$$

$i$ , indice du pays exportateur,  $j$  indice du pays (zone) destinataire,  $k$  indice du produit.

Entre deux dates 0 et  $t$ , la variation de la part de marché d'un pays  $i$  dépend donc à la fois de la variation des poids élémentaires  $\beta_{jk}$  et de la variation des parts de marché élémentaires  $\varepsilon_{ijk}$  du pays  $i$ , de la manière suivante :

$$\Delta \pi_i = \pi_i^t - \pi_i^0 = \sum_{jk} \varepsilon_{ijk}^0 \cdot \Delta \beta_{jk} + \sum_{jk} \beta_{jk}^0 \cdot \Delta \varepsilon_{ijk}$$

Effet de structure ou d'entraînement      Effet de compétitivité

$$+ \sum_{jk} \Delta \varepsilon_{ijk} \cdot \Delta \beta_{jk}$$

Effet d'adaptation

avec,

$\varepsilon_{ijk}^0$  : part de marché élémentaire détenu par le pays  $i$  à la date 0 ;

$\beta_{jk}^0$  : poids du marché élémentaire à la date 0 ;

→

en expansion (vins), les premiers relevant généralement d'un soutien public direct à l'exportation contrairement aux seconds (cf. tableau 6).

### Produits peu différenciés : le repli de l'UE et de la France, conséquence des réformes de la PAC et des accords de l'OMC

Le repli des parts de marché n'est pas propre à la France et affecte l'ensemble de l'UE à partir de la première moitié des années 1990 (cf. graphique IV). Il apparaît plus marqué pour les poudres de lait, les farines, le sucre que pour les céréales grains et les viandes. Pour certains produits (viande bovines, céréales grains, farines

de blé, poudres de lait) les quantités exportées par l'UE subissent un recul en valeur absolue alors que pour les autres (viandes de volailles, sucre, fromages), on observe une stagnation ou une moindre progression que celle des échanges mondiaux. Le repli de l'UE sur les produits peu différenciés s'inscrit dans un contexte caractérisé par de profondes transformations à partir du début des années 1990.

C'est notamment le cas pour la demande dont la structure est marquée par la disparition du pôle importateur représenté par les pays du bloc soviétique et plus généralement par l'affaiblissement de la demande étatique (centrales d'achat) dans les transactions commerciales. Y compris pour les produits peu différenciés, les critères de qualité deviennent de plus en plus prégnants dans les exigences des acheteurs privés. La recomposition de la demande agro-alimentaire mondiale se manifeste aussi par la substitution d'une production locale aux importations, comme dans le cas de la farine de blé. Les transformations les plus importantes se situent du côté de l'offre, avec la montée en puissance de nouveaux pays exportateurs (Brésil, Russie, Ukraine) qui renforce la compétition entre les exportateurs traditionnels (États-Unis, UE, Canada, Australie, Argentine, Nouvelle-Zélande), dans les secteurs des céréales, des viandes et du sucre (cf. graphique V).

Tableau 4  
Décomposition de l'évolution de la part de marché globale de la France sur pays tiers entre '1992' et '2001' (moyennes triennales)

En points de %	
	Contribution
Effet d'entraînement (A)	+ 0,1
Effet de compétitivité (B)	- 0,4
Effet d'adaptation (C)	- 0,1
Total (A) + (B) + (C)	- 0,4

La part de marché globale est calculée à partir des flux en valeur.

Sources : FAO, Eurostat, calculs de l'auteur.

#### Encadré 3 (suite)

$\Delta \varepsilon_{ijk}$  : variation de la part de marché élémentaire du pays  $i$  pour le produit  $k$  à destination du pays  $j$  ;

$\Delta \beta_{jk}$  : variation du poids du marché élémentaire du produit  $k$  dans le pays  $j$ .

La variation de la part de marché globale est donc la somme de trois termes que l'on peut interpréter de la manière suivante :

$$\sum_{jk} \varepsilon_{ijk}^0 \cdot \Delta \beta_{jk}$$

Dans ce premier terme on fige la structure des exportations du pays  $i$  vers le pays  $j$  dans l'état à la date 0 ; seule évolue la structure de la demande du pays  $j$ , i.e. le poids de chaque produit  $k$  dans la demande du pays  $j$ . Ce terme mesure l'évolution de la part de marché globale à parts de marché élémentaires constantes. Mesurant la qualité du positionnement du pays  $i$  par rapport à l'évolution de la demande, il décrit l'effet de structure appelé aussi effet d'entraînement ou de spécialisation initiale. En effet il sera d'autant plus positif que le pays  $i$  détient initialement des parts de marché élevées sur les marchés porteurs, i.e. les marchés dont le poids s'accroît dans la demande internationale.

$$\sum_{jk} \beta_{jk}^0 \cdot \Delta \varepsilon_{ijk}$$

Dans ce second terme, on fige la structure de la demande dans son état à la date 0 et l'on mesure ainsi l'impact des variations de parts de marché élémentaires ; ce terme décrit l'effet de compétitivité, dans la mesure où il est d'autant plus positif que le pays  $i$  gagne des parts de marché élémentaires. Ce terme est égal à la variation de la part de marché globale si la structure de la demande internationale demeurerait inchangée.

$$\sum_{jk} \Delta \varepsilon_{ijk} \cdot \Delta \beta_{jk}$$

Le dernier terme traduit comment s'opèrent les variations de parts de marché élémentaires en fonction de la variation de la composition de la demande du pays destinataire  $j$ . Il sera d'autant plus positif que le pays  $i$  gagne des parts de marché sur les produits dont le poids s'accroît dans la demande du pays  $j$  et qu'il en perd sur les produits dont le poids se réduit. Ce terme est généralement qualifié d'effet d'adaptation, car il mesure comment les variations élémentaires de parts de marché se distribuent en fonction de la composition élémentaire de la demande internationale.

Dans ce contexte de concurrence renforcée, les différentes réformes de la PAC et la mise en œuvre des accords de l'OMC (cf. encadré 2) ont influé sur l'engagement de l'UE sur les marchés internationaux, qu'il s'agisse de mesures de gestion de l'offre (quotas laitiers en 1984, quantités maximales garanties pour les céréales et oléagi-

neux, jachère à partir de 1994) ou de mesures de contingentement des aides à l'exportation.

Le plafonnement de la production laitière instauré par les quotas laitiers en 1985 a conduit progressivement à la résorption des excédents de poudres de lait, écoulés principalement

Tableau 5

**Structure des exportations françaises sur pays non communautaires en '1992' : une spécialisation importante sur les marchés les moins porteurs**

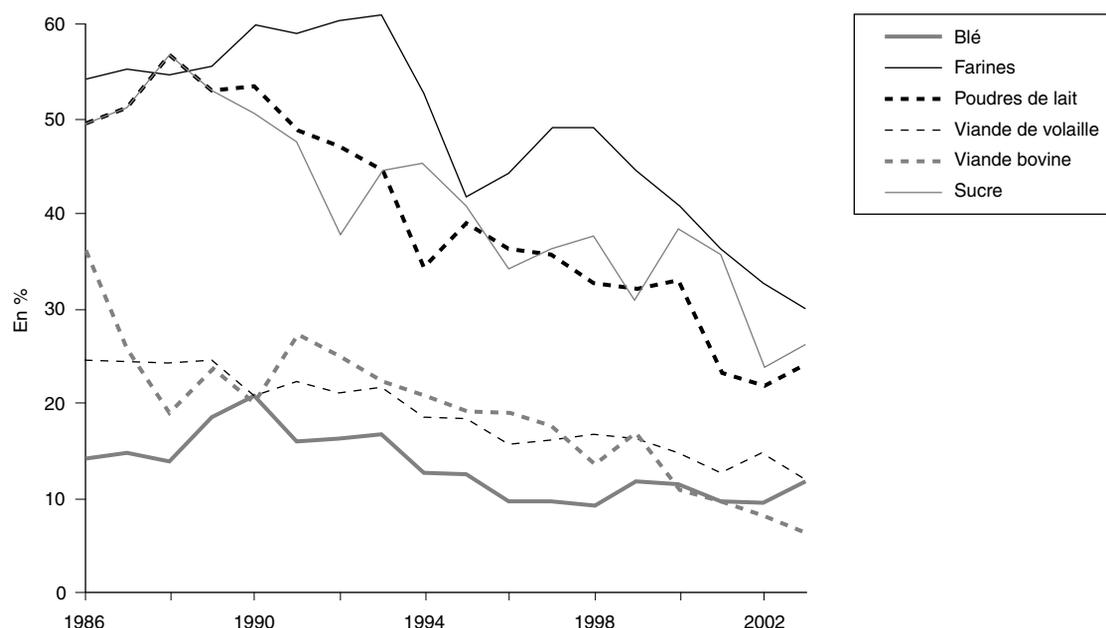
	Poids dans les exportations françaises sur pays tiers en '1992', en %	Évolution de la demande internationale	Part de marché de la France sur les pays non communautaires, en '1992' en %	Contribution à la variation de la part de marché globale de la France sur pays tiers (en millièmes de points)
<b>Marchés porteurs</b>				
Vins	17	+++	45	450
Eaux	2	+	42	40
Viandes de volailles	3,5	++	12	30
Fromages	3,5	++	12	40
Poudres de lait	3	+	8	10
Produits céréaliers transformés	0,7	+++	4	60
Préparations de viandes	0,2	+++	2	20
<b>Marchés en recul</b>				
Sucre	5	--	6	- 110
Céréales + Farines + Malts d'orges	26,0	---	7	- 250
Viandes bovines	3,5	-	3	- 30
Alcools distillés	14,8	-	24	- 70

Lecture : les céréales grains et produits de la minoterie (farines, malts) représentaient en '1992' (moyenne 1991-1992-1993) 26 % des exportations agroalimentaires en valeur de la France sur les pays tiers non communautaires. La part de marché de la France sur pays tiers s'élevait à 7 % pour ces produits. De '1992' à '2001' le poids relatif des céréales dans les échanges internationaux (hors UE) s'est fortement contracté (---). Pour cette raison l'effet de structure imputable à ces produits est négatif (il s'élève à - 0,25 points). À l'inverse l'effet de structure lié aux vins, aux viandes de volailles, aux fromages est positif car le poids relatif de ces produits s'accroît dans la demande internationale.

Source : Comext (Eurostat) et FAO. Calculs effectués sur la base des flux en valeur.

Graphique IV

**Parts de marché de l'UE-12 sur les pays tiers non communautaires (quantités)**



Lecture : une tendance commune à la baisse des parts de marché de l'UE se manifeste dans la première moitié des années 1990 pour les produits soumis aux disciplines de l'OMC.

Source : FAO.

sur pays tiers, dont les volumes ont fortement décliné à partir de 1990. De même, la réduction de l'offre domestique dans le secteur de la viande bovine et la limitation de la croissance de la production céréalière imposée par l'introduction de la jachère à partir de 1993 ont pesé sur les volumes disponibles à l'exportation sur pays tiers. Par ailleurs, les disciplines instaurées par l'accord agricole de Marrakech (1994) sur

les exportations subventionnées ont exercé une contrainte active dans le cas des fromages et des viandes de volailles (Chatellier, Guyomard et Le Bris, 2003). Dans le secteur des céréales, l'accroissement des utilisations intérieures, consécutif à la reconquête du marché de l'alimentation animale, a contribué à réduire l'impératif de l'exportation sur pays tiers, autrefois nécessaire à l'équilibre des marchés intérieurs. Toutefois, le recul des ventes européennes sur pays tiers (plus de 5 millions de tonnes pour le seul blé tendre entre 1993 et 2001) ne peut s'expliquer en totalité par l'assainissement ainsi réalisé du marché communautaire : à la fin des années 1990, les bilans céréaliers enregistrent à nouveau des excédents qui sont pris en charge par l'intervention publique à défaut d'être écoulés sur pays tiers.

Les fortes réductions du prix communautaire des céréales, lors des réformes de la PAC en 1992 et 1999, ont permis un rapprochement important avec les prix mondiaux. Elles ont entraîné le développement d'exportations non subventionnées, surtout lorsque la parité euro/dollar a été favorable comme lors de la campagne 2000/2001. Toutefois, les exportations communautaires de céréales demeurent tributaires des restitutions : c'est, en effet, lorsque les restitutions accordées par l'UE sont réduites ou supprimées que le niveau total des exportations de l'UE est le plus faible, inférieur même au plafond autorisé par les engagements du Gatt (cf. graphique VI), alors même que les niveaux de production laissent des disponibilités pour

Tableau 6  
Évolution des parts de marchés élémentaires de la France sur pays non communautaires

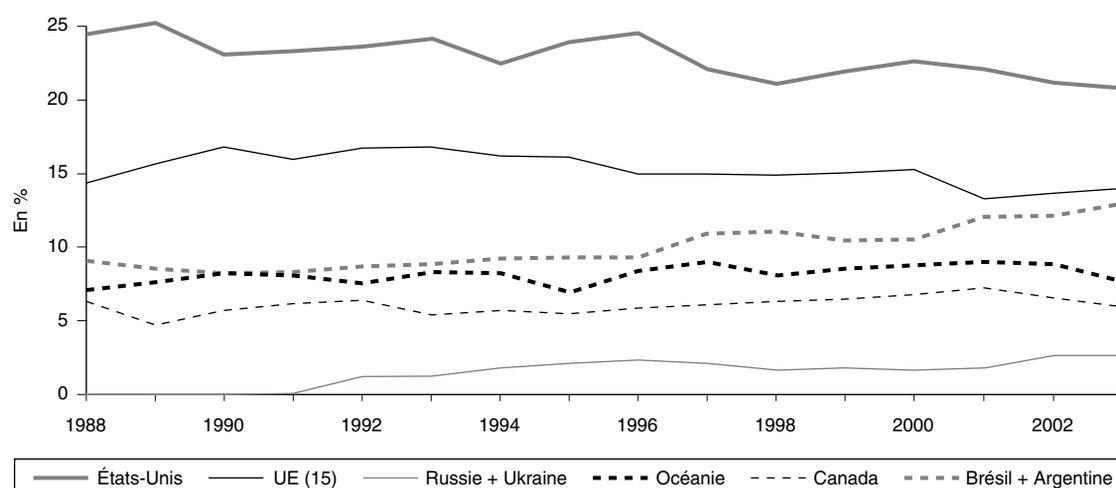
En %

Parts de marchés élémentaires de la France (en valeur)	'1992'	'2001'	Variation entre '1992' et '2001'
Farines	26,0	8,5	- 17,5
Eaux	42,0	25,0	- 17,0
Vins	45,0	30,0	- 15,0
Alcools distillés	24,0	15,5	- 8,5
Viandes de volailles	12,0	6,0	- 4,0
Céréales grains	6,5	3,5	- 3,0
Viandes bovines	3,0	0,2	- 2,8
Sucre	6,0	4,0	- 2,0
Fromages	12,0	10,0	- 2,0
Poudres de lait	8,0	6,0	- 2,0
Produits céréaliers transformés	4,0	4,0	0,0
Préparations de viandes	2,0	2,2	0,2
Viandes porcines	0,0	2,5	2,5

Lecture : un marché élémentaire se définit pour un produit donné comme la valeur de la demande internationale, i.e. la somme des exportations mondiales hors UE pour ce produit. Entre '1992' (moyenne 1991-1992-1993) et '2001' (moyenne 2000-2001-2002) la part de marché de la France pour les vins est passée de 45 % à 30 % en valeur.

Source : FAO, Eurostat, calculs de l'auteur.

Graphique V  
Parts de marché des principaux exportateurs dans les échanges internationaux de produits de base (céréales, viandes, sucre, oléagineux, produits laitiers) en valeur



Lecture : sur les marchés mondiaux de produits de base, la domination des exportateurs traditionnels est contestée par les pays émergents (Brésil, Argentine, Russie, Ukraine), qui gagnent cinq points de parts de marché entre 1992 et 2003.

Source : FAO.

des ventes sur pays tiers. À l'inverse, ce n'est que lorsque les exportations se réalisent avec subventions que les plafonds autorisés sont atteints (1998-2000).

Le repli de l'UE de la scène mondiale des produits agro-alimentaires de base n'a cependant pas affecté de manière uniforme tous les pays de l'UE. Dans certains secteurs, tels les viandes, la position de la France s'est dégradée plus fortement à partir de 1999 que celle de ses partenaires européens. Cette spécificité s'explique par la plus grande dépendance des exportations françaises de viandes (bovines ou de volailles) à l'égard des restitutions.

### La position française s'affaiblit aussi pour des produits transformés fortement différenciés : le cas des boissons alcoolisées

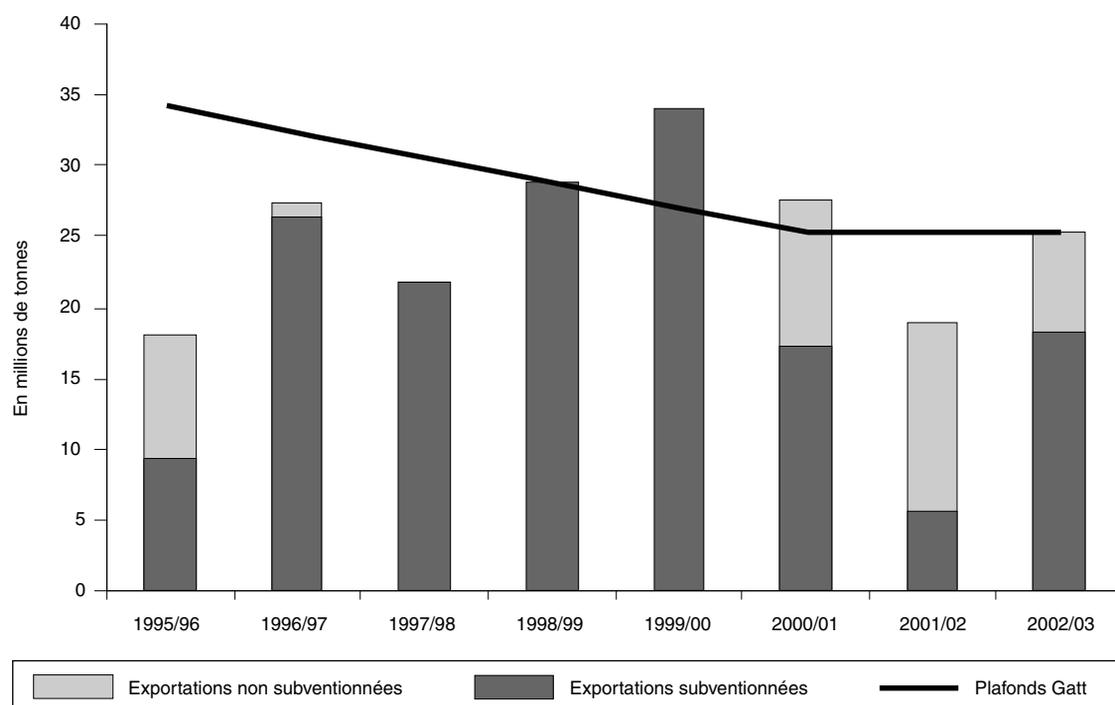
De 1994 à 2000, le moteur de la croissance des exportations agroalimentaires sur pays tiers non communautaires a principalement reposé sur les boissons et plus particulièrement sur les vins tranquilles et le champagne, qui représentent la moitié de la hausse en valeur des exportations. Cette croissance a bénéficié du développe-

ment de la consommation de vin dans les pays de l'OCDE, parfois en substitut aux alcools (cognacs entre autres) et de l'expansion qui en a résulté des échanges internationaux. Ceux-ci ont été multipliés par 2 en volume et par 3 en valeur. Mais l'UE et singulièrement la France ont moins progressé que les nouveaux acteurs apparus dans le monde du vin, Australie, États-Unis, Argentine, Chili, Afrique du Sud (cf. graphique VII).

En effet, la demande internationale s'est davantage orientée vers une offre et une gamme de prix plus homogènes et lisibles que celles proposées par le système français des AOC. Cette remise en cause de positions fondées sur une stratégie de différenciation très poussée d'un produit s'amplifie au début des années 2000 : les quantités exportées sur pays tiers reculent d'un cinquième entre 1999 et 2004 tandis que les valeurs stagnent.

Au début des années 2000, la convergence des pertes de parts de marché pour les produits de base et pour certains produits différenciés se manifeste par une baisse de la valeur des exportations et un recul de l'excédent commercial. Dans les deux cas, l'offre française est confron-

Graphique VI  
Exportations communautaires de céréales (quantités)



Lecture : jusqu'en 1999 les exportations céréalières de l'UE, n'ayant pu s'affranchir des restitutions, ont été limitées par les plafonds autorisés par l'OMC. À partir de 2000, la réforme de la PAC ayant rapproché les prix européens et mondiaux, le développement des exportations sans restitutions a été facilité. Celui-ci a toutefois été insuffisant pour compenser le recul des exportations subventionnées, en particulier en 2001/2002.

Source : OMC.

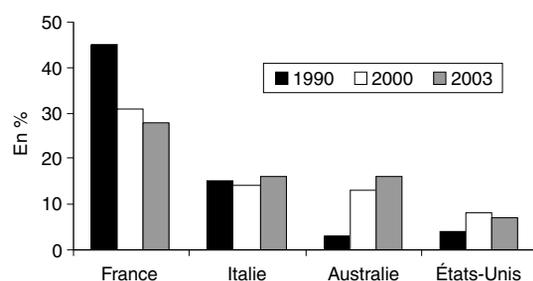
tée à un problème de compétitivité-prix qui sera de moins en moins compensé à l'avenir par le mécanisme des subventions publiques.

### Le poids de la France dans les exportations communautaires recule

Si les pertes de parts de marché de la France sur pays tiers relèvent des facteurs généraux à l'origine du repli de l'UE, elles ressortissent également d'une concurrence plus vive entre États membres pour l'accès aux marchés des pays tiers. Le poids de la France dans les exportations communautaires sur pays tiers s'est ainsi sensiblement contracté pour les viandes bovines, les viandes de volailles, les farines et pour les boissons alcoolisées (cf. tableau 7).

Au regard des évolutions les plus récentes l'avenir des exportations agro-alimentaires

Graphique VII  
Parts de marché des échanges internationaux de vins (valeur)



Lecture : la part de la France sur le marché mondial du vin recule d'un tiers entre 1990 et 2003 au bénéfice principalement de l'Australie et des États-Unis. Au sein de l'UE, cette évolution est spécifique à la France, puisque la position de l'Italie se maintient.  
Source : Comext (Eurostat) et FAO.

Tableau 7  
Parts de la France dans les exportations communautaires (en valeur) sur pays tiers

	'1992'	'2001'
Viandes bovines	23,0	4,0
Viandes porcines	3,0	8,0
Viandes de volailles	60,0	40,0
Poudres de lait	16,0	20,0
Fromages	25,5	26,0
Blé	61,0	60,0
Farines	44,0	26,0
Sucre	32,0	27,0
Eaux minérales	81,0	60,5
Boissons aromatisées	14,5	11,0
Vins	57,5	53,0
Alcools distillés	34,5	30,0

Lecture : en '1992' (moyenne 1991-1992-1993), la part de la France dans les exportations européennes de viandes bovines en valeur était de 23,0 %. En '2001', elle atteint 4,0 %.  
Source : Comext (Eurostat).

de la France sur pays tiers non communautaires apparaît incertain, au moins dans la forme qu'elles ont prises jusqu'ici. Se trouve dès lors posée la question d'un recentrage sur le marché communautaire ; l'examen des évolutions entre 1992 et 2002 éclaire les conditions d'un éventuel recentrage.

### Marché communautaire 1992-2002 : la conjonction de reculs sur les marchés traditionnels porteurs et de gains encore insuffisants sur les produits les plus transformés

Premier débouché pour les produits agro-alimentaires français avec plus de 70 % du total des exportations, le marché communautaire représente la moitié des échanges mondiaux (y compris les échanges intra-UE). Il constitue donc un enjeu de premier plan pour les filières agroalimentaires nationales. La question d'un recentrage sur le marché européen est d'autant plus posée que la disparition programmée (au 1<sup>er</sup> janvier 2014) des soutiens à l'exportation sur les pays tiers non communautaires hypothèque assez fortement le maintien des positions françaises sur ces destinations.

Or, tant en valeur qu'en volume la part de marché globale de la France sur l'UE affiche une tendance baissière sur la période 1992-2002. En valeur elle atteint un maximum de 18 % en 1993 puis régresse de 4 points jusqu'en 2002. En volume, le recul est moins accentué et plus tardif, intervenant à la fin des années 1990 (cf. tableau 8). Cette discordance s'explique avant tout par la forte baisse des prix des céréales (- 35 % en 1992 puis - 15 % en 1999) qui

Tableau 8  
Évolution de la part de marché de la France sur l'UE

Moyennes triennales	Valeur	Volume
1992	17,2	17,5
1999	15,6	18,3
2000	14,8	18,1
2001	13,8	16,3
2002	14,2	16,3
Variation 1999 / 1992	- 1,7	0,8
Variation 2002 / 1999	- 1,3	- 2,0
Variation 2002 / 1992	- 3,0	- 1,2

Sources : Comext (Eurostat) et calculs de l'auteur.

a considérablement réduit le poids des céréales dans les échanges en valeur.

De la même manière que pour les marchés non communautaires, il importe d'analyser dans quelle mesure cet affaiblissement est le résultat d'une spécialisation inadaptée à l'évolution de la demande et dans quelle mesure il résulte de pertes de parts de marchés élémentaires. En somme, la question posée est de savoir si ce recul est imputable à une spécialisation inchangée de la France sur des produits peu transformés, handicapante face à une demande communautaire orientée sur les produits à forte valeur ajoutée ou bien si ce recul relève davantage d'une difficulté à maintenir ou accroître la compétitivité des produits français, notamment sur les marchés porteurs de la demande européenne.

À cet égard, la décomposition de l'évolution de la part de marché globale (en volume) de la France depuis 1992 conduit plutôt à retenir la seconde hypothèse. Effectivement, la structure initiale des exportations françaises n'a pas été pénalisante par rapport à l'évolution de la structure de la demande communautaire (effet positif de + 0,3 point) (cf. tableau 9). En revanche, les pertes de parts de marchés élémentaires apparaissent comme la raison principale de l'affaiblissement de la position française (effet de compétitivité égal à - 0,3 point), d'autant plus qu'elles ont été enregistrées sur les segments les plus porteurs de la demande (effet d'adaptation négatif égal à - 1,2 point).

### Le recul des parts de marché de la France pour les produits traditionnels : la concurrence renforcée des importations en provenance des pays non communautaires

L'analyse de l'évolution des parts de marché par produit (au niveau de la nomenclature douanière à 4 chiffres) souligne la dégradation des parts de marchés élémentaires dans les secteurs traditionnels des exportations françaises vers l'UE (cf. ta-

Tableau 9  
**Part de marché globale (volume) de la France sur l'UE : évolution 1992-2002 et décomposition**

	En %
	1992-2002
Effet entraînement (1)	0,3
Effet de compétitivité (2)	- 0,3
Effet d'adaptation (3)	- 1,2
<b>Total (1) + (2) + (3)</b>	<b>- 1,2</b>

Source : Comext (Eurostat) et calculs de l'auteur.

bleau 10). Cette tendance apparaît nettement pour plusieurs produits bruts ou peu transformés (céréales, graines oléo-protéagineuses, viandes bovines et de volailles) et pour le secteur des boissons alcoolisées (notamment les vins).

Ce recul des positions françaises sur le marché communautaire est directement corrélé avec la progression très nette des importations communautaires en provenance des pays tiers pour ces produits (cf. tableau 11). Ce mouvement

Tableau 10  
**Évolution des parts de marché de la France sur l'UE par produit (volumes)**

#### A - Pertes

En %

Produit	1992-2000	2000-2002	1992-2002
Viandes bovines congelées	0	- 5	- 5
Viandes bovines fraîches	- 2	- 3	- 5
Viandes de volailles	- 8	- 8	- 16
Poissons frais	- 7	1	- 6
Pois fourragers	- 3	- 8	- 11
Pommes	2	- 5	- 3
Blés	- 2	- 27	- 29
Orges	7	- 17	- 10
Mais	3	- 7	- 4
Tournesol	- 34	5	- 29
Huile d'olive	- 7	0	- 7
Huile de tournesol	- 2	- 11	- 13
Acides gras	- 8	0	- 8
Conserves de champignons	- 10	0	- 10
Additifs pour boissons	- 7	1	- 7
Vins	1	- 6	- 5
Eaux de vie	- 22	7	- 15
Spiritueux	- 9	- 4	- 13
Aliments pour animaux	- 4	- 1	- 5

#### B - Gains

En %

Produit	1992-2000	2000-2002	1992-2002
Bovins vivants	5	9	14
Volailles vivantes	20	- 6	14
Viandes porcines	0	2	2
Laits de consommation	2	2	4
Poudres de lait	0	9	9
Yaourts	8	2	10
Beurres	2	0	2
Pommes de terre	13	- 3	10
Bananes	15	- 1	14
Agrumes	16	0	16
Préparations de viandes	12	- 6	6
Sucres	2	0	2
Beurres de cacao	19	- 1	18
Préparations à base de chocolats	3	0	3
Céréales pour petits déjeuners	12	1	13
Préparations de légumes	8	2	10
Glaces de consommation	10	8	18
Bières	13	- 3	10
Résidus d'amidonnerie	18	- 5	14

Source : Comext (Eurostat) - calculs de l'auteur.

s'amorce dès 1995 pour les céréales et s'accélère réellement à partir de 1998 : les importations de blé décuplent entre 1992 et 2002 et l'UE devient de manière significative importatrice d'orges au début des années 2000, en provenance de pays vers lesquels elle était encore exportatrice à la fin des années 1980 : Russie et Ukraine. Les importations de viandes (bovines et surtout volailles) en provenance d'Amérique du Sud et de Thaïlande augmentent rapidement à la fin des années 1990, notamment à destination de l'Allemagne et du Royaume-Uni. La coïncidence entre cette progression des importations et l'ouverture limitée mais réelle du marché européen dans le cadre de l'accord agricole de Marrakech n'est pas fortuite : la mise en place de contingents tarifaires à droits nuls ou réduits, correspondant aux engagements d'accès courant et minimum, est à l'origine d'une partie de cette progression. Mais l'essentiel de la hausse des importations s'est réalisée dans le cadre du régime commun, soit parce que les droits acquittés étaient très faibles ou nuls (cas des blés de qualité, qui peuvent être importés dans l'UE pratiquement sans droits), soit parce que, même en acquittant les droits tarifaires pleins, les produits importés conservent un avantage compétitif en termes de prix sur les produits français. C'est le cas des céréales russes, ukrainiennes, des viandes de volailles brésiliennes et des viandes bovines du Mercosur. La compétitivité-prix de ces produits peu différenciés résulte fondamentalement de coûts de production inférieurs à ceux de l'UE, que l'évolution des taux de change peut toutefois moduler.

La progression des importations de graines oléagineuses ne peut être imputée à l'érosion de la protection communautaire puisque l'une des contreparties à la mise en place de la PAC fut sur

le plan international la consolidation de droits nuls sur les importations de graines et tourteaux oléagineux. C'est d'abord du côté des conditions de l'offre communautaire qu'il faut chercher l'explication de l'affaiblissement des positions françaises. Les réformes successives de l'OCM « oléagineux » depuis 1992 ont en effet consisté à contingenter la production en instaurant une surface maximale garantie à 5,5 millions d'hectares pour l'UE-15, en supprimant tout prix de soutien, puis en alignant les aides oléagineuses sur les aides céréalières. Elles ont entraîné une baisse des superficies et une limitation de l'offre européenne en graines oléagineuses et indirectement en protéines végétales (dont le pois fourrager). Les importations de tournesol, de graines et de tourteaux de soja en provenance des pays tiers (Argentine, Ukraine) se sont ainsi substituées à l'offre française sur le marché européen.

Depuis 2000, la France perd rapidement des parts de marché communautaire dans le secteur des vins. Au Royaume-Uni, premier pays importateur de vins, la part de la France passe de 95 % en 1990 à moins de 50 % en 2002. Ce recul s'effectue essentiellement en faveur des vins australiens, dont la progression sur le marché européen repose sur les mêmes facteurs que ceux relevés sur pays tiers : compétitivité-prix et lisibilité de l'offre. Les positions de la France s'affaiblissent aussi sur le marché allemand, où elle subit la concurrence des vins italiens.

**Produits transformés élaborés :  
une progression générale des parts de  
marché, à partir d'un niveau initial faible**

Pour plusieurs produits de la seconde transformation, les positions de la France sur le marché

Tableau 11  
**Importations communautaires : indices de volume (100 = moyenne 1991-1992-1993)**

	Viande bovine fraîche	Viande bovine congelée	Viande de volaille	Blé	Orges	Tournesol	Vins	Tourteaux de soja
1992	110	100	100	110	60	100	100	100
1993	100	90	100	100	110	130	100	110
1994	110	115	110	135	720	240	110	130
1995	90	120	111	220	1 300	255	180	120
1996	100	120	130	150	1 400	360	230	100
1997	120	140	170	260	570	270	220	90
1998	110	120	140	300	510	300	230	120
1999	130	125	150	280	370	375	240	150
2000	130	130	150	320	560	300	290	140
2001	110	130	165	500	2 740	250	350	170
2002	170	160	170	1 200	9 200	190	380	180
2003	180	150	280	560	2 700	220	430	190
2004	250	170	280	580	3 100	220	490	210

Source : Comext (Eurostat).

communautaire s'améliorent assez nettement au cours de la période 1992 - 2002. C'est le cas des produits de seconde transformation des céréales (céréales pour petits déjeuners, biscuiterie), des produits de la chocolaterie, des préparations de légumes, des glaces, yaourts ou des produits de la salaison-charcuterie. Toutefois, ces gains se sont fortement réduits au début des années 2000 (cf. tableau 10) et d'autre part le niveau initial des parts de marché de la France était généralement assez faible (inférieur à 10 %). Dans plusieurs de ces secteurs, l'amélioration des parts de marché a permis de réduire ou supprimer le déficit du solde commercial. C'est le cas des préparations de viande et globalement des produits de seconde transformation des céréales.

### **La France perd des parts de marché sur des produits traditionnels dont la demande a été dynamique**

Sur la période 1992 - 2002, les produits agroalimentaires transformés augmentent globalement leur part dans la demande européenne en valeur. Au premier rang de cette évolution, on trouve les produits agroalimentaires les plus élaborés (8), confirmant ainsi la tendance à la transformation croissante des produits agricoles : préparations de fruits, de légumes, produits de seconde transformation des céréales, jus de fruits, produits de la chocolaterie-confiserie, préparations de viandes et poissons. Leur part dans la demande européenne (9) augmente ainsi de 3 points entre 1992 et 2002. Mais, pour autant, leur poids dans cette demande reste inférieur à 25 %. En effet les produits de la première transformation (viandes, produits laitiers hors yaourts, produits de la minoterie, sucre, huiles, aliments pour animaux), tout en reculant globalement de 3 points, demeurent prépondérants avec un tiers de la demande de l'UE. Par ailleurs, les produits bruts (céréales, oléagineux, animaux vivants) continuent de représenter plus de 10 % de la valeur des échanges. Produits bruts et produits de première transformation demeurent donc une composante majoritaire de la demande européenne devant les produits les plus transformés, les fruits et légumes et les boissons. Ces tendances globales recouvrent naturellement des évolutions hétérogènes à un niveau plus fin de la nomenclature des produits. D'autre part, compte tenu de la baisse des prix relatifs des productions végétales, ces évolutions, calculées à partir des valeurs, ne suffisent pas à rendre compte des évolutions en volume.

### **Céréales, protéines végétales, viandes blanches : les atouts de la France pour répondre à une demande européenne dynamique**

Au cours des années 1990, les secteurs des viandes blanches (viandes de volailles et viandes porcines), des céréales et des oléo-protéagineux ont figuré parmi les secteurs les plus dynamiques de la demande communautaire en volume. La substitution des viandes blanches (porc et volaille) aux viandes rouges (viande bovine) dans la consommation des ménages s'est maintenue et accélérée au cours de la décennie 1990. Le contexte sanitaire des élevages bovins (ESB, fièvre aphteuse) a amplifié le remplacement des viandes bovines par les viandes blanches, dont le coût de production et le prix à la consommation sont par ailleurs inférieurs. D'autre part, la structure de la consommation de viandes se déplace en faveur des produits de plus en plus élaborés (type panés de volailles). La demande communautaire a ainsi doublé pour les viandes de volailles et pour les viandes porcines entre 1992 et 2002. La croissance de la production de viandes blanches a par contre-coup nourri des besoins croissants en matières premières nécessaires à des élevages fondés sur des systèmes de production intensifs à base d'aliments industriels.

De ce point de vue, les réformes de la PAC de 1992 et 1999, en abaissant fortement le prix des céréales, ont restauré leur compétitivité vis-à-vis de matières premières de substitution généralement importées (manioc, corn gluten feed) et favorisé leur retour dans les formules d'aliments industriels. La consommation de céréales par l'UE a ainsi augmenté de 50 %. De manière complémentaire, les besoins en protéines des élevages ont augmenté dans les proportions voisines.

À la faveur du développement des bio-carburants dans certains pays de l'UE (principalement le diester en Allemagne), la demande communautaire en huile de colza et en amont en graines de colza a également été croissante.

Pour ces raisons, ces produits figurent, à côté de produits plus transformés, parmi ceux dont le poids dans la demande communautaire a augmenté entre 1992 et 2002 (cf. tableau 12).

8. Produits relevant des chapitres 16, 18, 19, 20, 21 de la nomenclature douanière.

9. Total des importations de l'UE en provenance des pays tiers et des importations intra-communautaires.

La structure des avantages comparatifs de la France au début des années 1990, dans le domaine des grandes cultures et de la filière volaille, coïncidaient donc partiellement avec les secteurs les plus dynamiques de la demande européenne. Pour cette raison, l'effet d'entraînement est positif (+ 0,3 point) : la spécialisation agro-alimentaire de la France n'a donc pas été un handicap global face aux évolutions de la demande européenne. Celles-ci auraient dû au contraire permettre un maintien voire un renforcement des positions de la France sur l'UE. Si tel n'a pas été le cas, c'est précisément parce que la France a perdu des parts de marchés élémentaires, pertes qui ont notamment affecté les secteurs en forte croissance.

### Des pertes de parts de marché sur les produits porteurs

C'est principalement parce que les pertes de parts de marchés élémentaires concernent des produits dont la demande a été dynamique entre 1992 et 2002 que la position globale de la France s'est affaiblie sur cette période (cf. tableau 12). À cette première explication s'ajoute le maintien de fortes positions sur des produits dont le poids décline dans la demande européenne (cf. tableau 13) : animaux vivants, poudres de lait, beurres, pommes de terre. Enfin, les gains réels de parts de marché pour plusieurs produits

transformés (cf. tableau 14) (en premier lieu la filière biscuiterie-produits à base de céréales) sont insuffisants pour compenser les pertes précédentes.

La fragilisation des positions de la France sur des produits qui faisaient partie au début des années 1990 de ses domaines d'excellence, souligne avant tout la montée de la concurrence sur le marché européen, concurrence aussi bien d'origine intra qu'extra-communautaire. De ce point de vue, l'érosion de la protection du mar-

Tableau 12  
Les pertes sur les marchés porteurs de l'UE entre 1992 et 2002 (volumes)

Produit	Variation du poids du produit dans la demande européenne	Variation de la part de marché de la France
Blé tendre	+ 1,1	- 29
Jus de fruits	+ 0,9	=
Spiritueux	+ 0,5	- 13
Aliments pour animaux	+ 0,4	- 5
Tourteaux de soja	+ 0,4	-
Viandes de volailles	+ 0,3	- 16
Huile de tournesol	+ 0,2	- 13
Eaux minérales	+ 0,2	- 6
Légumes frais	+ 0,2	- 3
Prép. alimentaires diverses (additifs)	+ 0,1	- 7
Huile d'olive	+ 0,1	- 7
Orges	+ 0,1	- 10

Lecture : de 1992 à 2002 la part du blé tendre dans la demande européenne s'est accrue de 1,1 point. La demande européenne est mesurée par la somme des importations en provenance des pays tiers non communautaires et des importations intra-communautaires. À l'exception des yaourts, de l'huile de colza, de la biscuiterie et de la viande de porc, la part de la France a tendance à reculer sur les marchés porteurs.  
Source : Comext (Eurostat).

Tableau 13  
Les gains sur des marchés de l'UE en recul (volumes)

Produit	Variation du poids du produit dans la demande européenne entre 1992 et 2002	Variation de la part de marché de la France (en volume) entre 1992 et 2002
Résidus d'amidonnerie	- 0,8	+ 13
Bovins vivants	- 0,6	+ 14
Poudres de lait	- 0,7	+ 9
Bières	- 0,3	+ 10
Mélasses de betteraves	- 0,1	+ 29
Beurres	- 0,6	+ 2
Pommes de terre	- 0,1	+ 10
Graisses animales	- 0,1	+ 11
Malts d'orges	- 0,1	+ 6

Lecture : la part de la France dans la demande communautaire de bovins vivants s'accroît de 14 points entre 1992 et 2002 alors que ce marché recule de 0,6 point.  
Source : Comext (Eurostat).

Tableau 14  
Produits transformés : des gains sur les marchés porteurs de l'UE (volumes)

Produit	Variation du poids du produit dans la demande européenne entre 1992 et 2002	Variation de la part de marché de la France entre 1992 et 2002
Biscuiterie	+ 0,8	+ 1
Yaourts	+ 0,4	+ 10
Préparations à base de chocolat	+ 0,3	+ 3
Céréales pour petits déjeuners	+ 0,2	+ 13
Glaces de consommation	+ 0,2	+ 18
Viandes de porc	+ 0,2	+ 2
Préparations de viandes	+ 0,1	+ 6
Huile de colza	+ 0,1	+ 6
Pâte de cacao	+ 0,1	+ 13
Soupes	+ 0,1	+ 14
Préparations de légumes	+ 0,1	+ 10
Beurre de cacao	+ 0,0	+ 18

Lecture : de 1992 à 2002 la part de marché de la France progresse d'un point pour les produits de la biscuiterie, dont le poids dans la demande communautaire s'est accrue de 0,8 point.  
Source : Comext (Eurostat).

ché européen exacerbe les conditions de cette concurrence.

Le tassement des parts de marché en volume de la France sur le marché européen est amplifié en valeur par la baisse des prix des produits végétaux (céréales, oléagineux) : la croissance des exportations françaises à destination de l'UE devient inférieure au rythme de croissance de la demande communautaire. À l'opposé, les importations de la France en provenance de l'UE évoluent au même rythme que les échanges intra-UE. Ce mouvement de ciseau est à l'origine d'un affaiblissement de l'excédent commercial de la France sur l'UE, qui, après avoir atteint 7,8 milliards d'euros en 1997 baisse à 6,5 milliards en 2004.

\* \*  
\*

Depuis 1997, le solde global des échanges extérieurs agro-alimentaires de la France est orienté à la baisse et sa part de marché tend à stagner voire à régresser aussi bien sur les pays tiers non communautaires que sur les pays de l'UE. Ce décrochage manifeste une rupture par rapport aux évolutions qui ont vu la France renforcer son poids dans les échanges internationaux de produits agro-alimentaires depuis les années 1960. La cause de ce décrochage semble davantage liée à des arguments de compétitivité sectorielle qu'à des arguments de spécialisation géographique et sectorielle. En effet, sur pays tiers comme sur l'UE, les pertes de marché élémentaires constituent un facteur central dans l'érosion de la part de marché globale alors que l'effet de structure (entraînement) n'est jamais négatif.

Sur les pays tiers non communautaires, les pertes de parts de marché élémentaires concernent

des produits de base peu différenciés (céréales, viandes, poudres de laits) et des produits différenciés par l'origine (vins et alcools). Dans le premier cas (produits de base), les pertes sont liées pour partie aux engagements de réduction des subventions aux exportations. Ces engagements, pris dans le cadre de l'accord de l'Accord agricole de l'Uruguay Round de 1994, ont exercé une véritable contrainte sur le niveau des exportations communautaires et françaises car, malgré la baisse des prix communautaires, ceux-ci demeurent supérieurs aux prix mondiaux, y compris pour les céréales. Dans le second cas (vins), l'offre française est désormais confrontée à un problème de compétitivité-prix, devenu un critère important sur le marché mondial, et de lisibilité de l'offre.

Sur l'UE, les pertes de parts de marché élémentaires concernent également des produits de base (céréales, oléagineux, viandes) et les vins. Elles ont d'autant plus d'impact que la demande en volume pour les produits de base a été dynamique. Les pertes de marché élémentaires résultent notamment de la concurrence de pays tiers (Russie, Ukraine, Brésil, Argentine, Thaïlande, Australie).

Au total, les diverses réformes de la PAC depuis 1992 ne se sont pas accompagnées, pour les produits concernés, d'une amélioration de la position française à l'exportation aussi bien sur le marché communautaire que sur les marchés mondiaux. Néanmoins, les réformes de la PAC, en rapprochant les prix communautaires des prix mondiaux, ont rendu possible le développement, certes encore minoritaire, d'exportations non subventionnées. De plus, pour les produits transformés élaborés – tels la biscuiterie, les yaourts, la chocolaterie –, la position française sur le marché communautaire s'améliore nettement depuis 1992. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Aubert D. (1989)**, « Agroalimentaire : le poids du marché commun », *Les entreprises françaises à l'épreuve des années 80 : étude du système productif français*, pp. 283-297, Insee.

**Benaroya F. (1997)**, « Comment interpréter l'évolution des parts de marché françaises à l'exportation ? », *Notes Bleues de Bercy*, n° 119.

**Bogowski A. et Borzeix V. (2001)**, « L'accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay. Bilan et perspective pour l'Union européenne », *Notes et*

*études économiques*, n° 13 pp. 105-138 et n° 14 pp. 71-97, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

**Bourgeois L. (1994)**, « La France, grand exportateur mondial : heureux hasard ou choix stratégique », *Communication à l'Académie d'Agriculture*, pp. 25-30.

**Bureau D. et Bureau J.-C. (1999)**, « Agriculture et négociations commerciales », *Rapport du Conseil d'Analyse Économique*, rapport n° 16.

- Bureau J.-C., Guyomard H. et Hervieu B. (2001)**, « L'avenir des politiques agricoles », *Ramses*, n° 217-218, pp. 37-49.
- Bureau J.-C. (2002)**, « The UE Common Agricultural Policy », *document de travail*, <http://jcbureau.club.fr/jcb2.htm>.
- Butault J.-P., Cyncynatus M. et Hassan D. (1990)**, « Les avantages comparés des agricultures européennes », *Économie rurale*, n° 197, pp. 15-21.
- Butault J.-P. (2004)**, *Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire, mesure*, Inra éditions.
- Chatellier V., Guyomard H. et Le Bris K. (2003)**, « Les négociations agricoles multilatérales des cycles de l'Uruguay et de Doha : bilan et perspectives pour les productions animales européennes », Inra.
- Cheptea A., Gaulier G. et Signago S. (2003)**, « World Trade Competitiveness: A Disaggregated View by Shift-Share Analysis », *document de travail*, Cepii.
- Cheptea A., Gaulier G. et Signago S. (2004)**, « Marché mondial : positions acquises et performances », *Lettre du Cepii*, n° 231.
- Commissariat général au plan (1983)**, « Rapport du groupe long terme sur l'agriculture », La documentation française.
- Daucé P. (2003)**, « Agriculture et monde agricole », *Notes et études documentaires*, n° 5176, La documentation française.
- Desquilbet M., Gohin A. et Guyomard H. (1999)**, « La nouvelle réforme de la Politique agricole commune : une perspective internationale », *Économie et Statistique*, n° 329-330, pp. 13-33.
- Dupré J.-Y. et Yrles S. (1991)**, « La crise agricole », *Notes et études documentaires*, n° 4930, La documentation française.
- Fontagné L. et Freudenberg M. (1997)**, « L'impact du marché unique sur le commerce européen », *Lettre du Cepii*, n° 154.
- Fouilleux E. (2003)**, « La politique agricole commune et ses réformes : une politique à l'épreuve de la globalisation », L'Harmattan.
- Gaudy C. (1991)**, « Le pétrole vert : dix ans d'exportations agro-alimentaires », *Insee Première*, n° 130.
- Gauthier M. (1992)**, « La place de l'agriculture dans la balance commerciale française », *Conseil économique et social*.
- Guihard V. (2000)**, « Indicateurs usuels sur le commerce extérieur », *document de travail*, n° 2000/03, Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises.
- Holcblat N. et Tavernier J.-L. (1989)**, « Entre 1979 et 1986 la France a perdu des parts de marché industriel », *Économie et Statistique*, n° 217-218, pp. 37-49.
- Jacquet P., Messerlin P. et Tubiana L. (1999)**, « Le cycle du millénaire », *Rapport du conseil d'analyse économique*, n° 20.
- Mahé L.-P. et Ortalo-Magné F. (2001)**, « Politique agricole, un modèle européen », *Presses de Sciences Po*, Paris.
- Monceau C. (1995)**, « Trente ans d'échanges agro-alimentaires français : 1961-1990 », *Insee Résultats*, n° 417-418.
- Monceau C. (1995)**, « La mesure des avantages comparatifs », *document de travail*, n° 9710, Insee.
- Monceau C. et Peretti G. (1997)**, « Évolution à moyen terme du commerce extérieur agroalimentaire français », *Synthèses*, n° 10, pp. 25-32, Insee.
- Monceau C. (1999)**, « La demande de produits agricoles et des IAA stimulée par les exportations : le rôle majeur de la PAC », *Économie et Statistique*, n° 329-330, pp. 107-126.
- Montbrial (de) T. et al. (2003)**, « Réflexions pour l'avenir de la politique agricole commune », COPEIAA, Ministère de l'Agriculture.
- Petit M. (1988)**, « La politique agricole commune : un handicap pour les exportations agroalimentaires françaises », *Agriscopes*, n° 11, pp. 26-36.
- Petit Y. (2002)**, « La politique agricole commune après le sommet de Bruxelles », *Regards sur l'actualité*, n° 287, pp. 57-67.
- Pivot C. (1988)**, « Points forts et points faibles de la spécialisation française », *Agriscopes*, n° 11, pp. 9-25.
- Pouch T. (1993)**, « Le commerce extérieur français de produits agroalimentaires : l'avenir incertain », *Revue française d'Économie*, vol. VIII, n° 2, pp. 75-107.

**Pouch T. (1997)**, « Le commerce extérieur agroalimentaire : histoires de soldes », revue *Chambres d'Agriculture*, n° 857, pp. 1-4.

**Pouch T. et Verdier M. (2000)**, « 25 ans de commerce extérieur agroalimentaire », revue *Chambres d'Agriculture*, n° 891, pp. 11-40.

**Pouch T. et Lorgeril C. (2003)**, « Commerce mondial des produits agroalimentaires 1967-

2000 », revue *Chambres d'Agriculture*, n° 922, pp. 13-28.

**Ries A. (1978)**, *L'ABC du marché commun agricole*, Nathan.

**Thomas G. (2005)**, « Échanges agroalimentaires de la France : évolutions depuis 1988 », *document de travail*, n° E02/2005, Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises.

---